

**Certificat d'examen de type  
n° F-05-N-1101 du 29/06/2005**

**Organisme désigné par  
le ministère chargé de l'industrie  
par arrêté du 22 août 2001**

**DDC/22/E021048-D4**

**Taximètre électronique SEMEL  
type FR 2001**

-----

Le présent certificat est prononcé en application du décret n° 2001-387 du 03 mai 2001 modifié relatif au contrôle des instruments de mesure, du décret n°78-363 du 13 mars 1978 modifié, réglementant la catégorie d'instruments de mesure « taximètres », de l'arrêté du 21 août 1980 modifié relatif à la construction, à l'approbation de modèle, à l'installation et à la vérification primitive des taximètres et de l'arrêté du 17 février 1988 fixant les conditions de construction, d'approbation et d'installation spécifiques aux taximètres électroniques.

**FABRICANT :**

SEMEL OY – Ansatie 2 – 01740 VANTAA - FINLANDE

**DEMANDEUR :**

AURILIS GROUP, 2 avenue Edouard Millaud – BP 23 – 69290 CRAPONNE

**OBJET :**

Le présent certificat complète le certificat d'examen de type n° 02.00.261.001.1 du 15 octobre 2002, relatif au taximètre électronique SEMEL type FR 2000, complété par les certificats d'examen de type n° F-04-N-941 du 7 septembre 2004, relatif au taximètre électronique SEMEL type FR 2001 et n° F-05-N-0908 du 6 juin 2005, transférant le bénéfice de tous les certificats et décisions à la société AURILIS GROUP.

**CARACTERISTIQUES :**

Le taximètre SEMEL type FR 2001 faisant l'objet du présent certificat diffère du modèle approuvé par les certificats précités par les modifications suivantes :

- Les valeurs tarifaires programmables dans les paramètres « I-dISt » et « I-tIME » vont jusqu'au dixième d'Euro,

- Modification du numéro de la version du logiciel qui devient « F-131 ».

**SCELLEMENTS :**

Les scellements définis dans le certificat d'examen de type n° 02.00.261.001.1 du 15 octobre 2002 restent inchangés.

Le numéro de version du logiciel du taximètre FR 2001 est « F-131 ». Sa visualisation se fait à partir du mode « LIBRE », par cinq appuis successifs de la touche « P », puis un appui de la touche « D ».

**INSCRIPTIONS REGLEMENTAIRES :**

Le numéro et la date d'examen de type figurant sur la plaque d'identification restent inchangés.

Pour le FRD2, le numéro et la date de certificat d'examen de type sont gravés sur la plaque d'identification.

**DEPOT DE MODELE :**

La documentation relative à ce dossier est déposée au Laboratoire National de Métrologie et d'Essais (LNE) sous la référence DDC/22/E021048-D4, chez le fabricant et chez le demandeur.

**VALIDITE :**

Le présent certificat est valable jusqu'au 15 octobre 2012

**REMARQUE :**

Le présent certificat ne couvre pas le raccordement et l'usage d'une imprimante avec le taximètre SEMEL type FR 2001.

Pour le Directeur Général

Laurence DAGALLIER  
Directrice Développement et Certification